

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 du SAMEDI 29 JANVIER 2022

L'an 2022, le 29 janvier à 09H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 20/01/2022 en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Didier CHAUVIERE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Estelle DIDIER, *Directrice générale des services.*

Etaient absents excusés :

Cécile SACHOT ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient absents :

Stéphanie MELOT, Karine DESVARD

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de **25**, Monsieur Patrice DRAIGNAUD a été nommé **secrétaire de séance** et a accepté ces fonctions.

Ouverture de la séance à 09h00

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal du 18 décembre 2021

AFFAIRES GENERALES

- Rapport d'activité Conseil Départemental
- Dénomination de l'Espace Culturel de la collectivité
- Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels au CDG44
- Convention de gestion relative à l'aménagement de la voie douce le long de la RD n°49 avec le Conseil Départemental

RESSOURCES HUMAINES

- Attribution de « chèques cadeaux » au personnel municipal
- Tableau des effectifs

- Point sur les commissions communales
- Point sur les décisions du Maire
- Point sur les dossiers communautaires
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal en date du 18 décembre 2021 :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVER le procès-verbal de séance du 18 décembre 2021.**

Délibération adoptée par 22 voix Pour, 3 voix Contre et 0 voix Abstention

AFFAIRES GENERALES**OBJET : Rapport d'activité Conseil Départemental ****Rapporteur : Daniel GUILLÉ, Maire***PROJET DE DÉLIBÉRATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSÉ

Le rapport d'activité est un compte-rendu décrivant les secteurs d'activités et de service. Il reprend les chiffres et les stratégies développées durant l'année au regard des objectifs attendus.

La Loire-Atlantique est le 1er département des Pays de la Loire par la population (1 412 502 habitants au dernier recensement) et le 2^{ème} département par sa superficie de 6 874 km².

Avec plus de 16 700 habitants supplémentaires accueillies chaque année, la Loire-Atlantique est un département attractif.

Annexe : Rapport d'activités des services Conseil Départemental 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PRENDRE ACTE** des rapports d'activités 2020 présentés et joints par voie dématérialisée qui relatent leurs différentes actions ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFAIRES GENERALES**OBJET : Dénomination espace culturel ****Rapporteur : Didier CHAUVIERE, Adjoint au Maire***PROJET DE DÉLIBÉRATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales

EXPOSÉ

La dénomination d'un équipement **municipal** relève de la compétence du conseil **municipal**.

La dénomination attribuée à un édifice public doit être conforme à l'intérêt public local. À ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la commune. La dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

Dans ce cadre, un sondage a été effectué auprès des habitants de la commune de Cordemais du 2 décembre 2021 au 10 janvier 2022 sur le choix d'un nom au sein de 6 propositions pour le nouvel espace culturel. Les Cordemaisiens et Cordemaisiennes ont choisi le nom « La Passerelle » évoquant celle réunissant les deux rives du bras de Loire situé à Cordemais.

Cette passerelle est le reflet du lien culturel qui réunit les élus, les habitants de la commune, les professionnelles et les amateurs. Elle évoque également la réciprocité dans l'échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDER** d'approuver le choix des habitants de la commune quant au nom de l'espace culturel de la commune ;
- **DECIDER** de nommer, suite à ce choix, l'espace culturel de Cordemais, « La Passerelle »

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFAIRES GENERALES

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AU CDG44

Rapporteur : Franck CLOUET, Adjoint au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.D.G. 44 en date du 09/10/2020 relative à la mise en place d'une fonction d'inspection dans les collectivités affiliées.

EXPOSÉ

La commune de Cordemais est dotée de deux agents prévention qui œuvrent à la mise en place de la politique de prévention de la Collectivité.

De nombreuses actions ont été entreprise au sein des différents services de la collectivité.

Il y a lieu d'inscrire la mission d'inspection en hygiène et sécurité au travail dans la durée et la continuité des démarches de préventions des risques professionnels.

C'est pourquoi, la commune souhaite conventionner avec le Centre de Gestion de Loire Atlantique pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), afin d'épauler la commune dans sa politique de prévention.

Il s'agit de mettre en place un accompagnement des assistants de préventions.

La convention à établir a pour objet de définir les modalités pratiques d'organisations et les conditions financières des missions confiées à l'ACFI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVER** la mise en place de la mission d'inspection

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

AFFAIRES GENERALES

OBJET : CONVENTION DE GESTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA VOIE DOUCE LE LONG DE LA RD N°49 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Thierry GADAIS, Adjoint au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la sécurité des usagers, la commune a décidé d'aménager la voie verte le long de la RD n°49 (section comprise entre la zone de la Croix Morzel et Ker Batz). Cet aménagement a fait l'objet de concertations avec les services du Conseil Départemental de Loire Atlantique. De ce fait, il convient d'établir une convention de gestion de l'aménagement entre la commune de Cordemais et le Département de Loire Atlantique.

Annexe : Convention adhésion au service inspection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTER** les termes de la convention de gestion de l'aménagement entre la commune de Cordemais et le Département de Loire Atlantique ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES**OBJET : ATTRIBUTION DE « CHEQUES CADEAUX » AU PERSONNEL MUNICIPAL**

Franck CLOUET, Adjoint au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88 ;

Considérant l'avis favorable des représentant de l'association Trait d'Union du personnel de la collectivité.

EXPOSE

Traditionnellement, la commune de CORDEMAIS offre à ses agents un repas en fin d'année, en lien avec l'association du personnel « Trait d'Union ». Le contexte sanitaire n'a pas permis de mettre en place ce type de temps convivial en fin d'année. De plus, il s'avère que par obligations ou raisons personnelles, l'ensemble du personnel ne peut y participer.

Aussi, par souci d'équité et en compensation de la suppression de ce repas annuel, il est proposé au Conseil Municipal, d'accorder l'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux, à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDER** d'attribuer chaque début d'année au personnel communal des chèques cadeaux pour une valeur de 80 € (quatre-vingts euros) par agent ;
- **DIRE** que les bénéficiaires de ces chèques cadeaux sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels présents au 31 décembre de l'année précédente ;
- **PRECISER** que les bénéficiaires sont :
 - Les agents titulaires **présents au 31 décembre de l'année**, quelle que soit la date de recrutement de l'année N-1,
 - Les agents ayant un emploi non permanent dont la durée du ou des contrat(s) a été de + 6 mois dans la collectivité de l'année N-1,
 - Les agents ayant un emploi non permanent avec un contrat cumulant + de 6 mois sur l'année N-1 et l'année N.
- **PRECISER** que le calcul de l'activité des 6 mois minimum s'entend en temps réel travaillé : les agents en congé maternité, maladie, en longue maladie et en maladie longue durée en bénéficieront également,
- **APPROUVER** de prévoir les crédits au Budget Primitif VILLE au chapitre 012 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Tableau des effectifs

Franck CLOUET, Adjoint au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

Considérant les différentes créations, modifications et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et mouvement du personnel, l'adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée :

Créations :

Emplois non permanents

- 1 Adjoint d'animation catégorie C à 20% dans le cadre d'un renfort pour la pause méridienne,
- 1 Adjoint technique catégorie C à 90% dans le cadre d'un renfort pour l'entretien ménager,
- 1 Rédacteur catégorie B à 100% dans le cadre d'un accroissement d'activité au pôle Direction Générale

Annexe : Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXER** les effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par 22 voix Pour, 3 voix Contre et 0 voix Abstention.

POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

VIE SCOLAIRE, ENFANCE JEUNESSE

Emilie CHAPALAIN

Les derniers échanges de la commission ont essentiellement porté sur la constitution du budget pour l'année 2022 et donc par extension sur les projets prévus par la municipalité dans les mois à venir. La principale difficulté étant sans surprise l'organisation ou le maintien des événements dédiés aux enfants de la commune, malgré les contraintes liées à la situation sanitaire. La plupart des animations prévues en ce début d'année ont d'ailleurs été décalées, mais si tout se passe bien, les scolaires devraient pouvoir bénéficier d'ateliers yoga organisés sur le temps de pause méridien dès le mois de février. L'occasion de retrouver un peu de sérénité en cette période troublée !

Par ailleurs, malgré le lourd impact de la pandémie sur les écoles, avec plusieurs classes fermées ou partiellement vidées de leurs élèves depuis le début de l'année, les enfants ont pu profiter de deux temps festifs au sein du restaurant scolaire. Le jeudi 6 janvier, les petits gourmets se sont régalez avec les délicieuses "Brioche des Rois" confectionnées par la boulangerie Guérin de Cordemais. Et le mardi 1er février, direction l'Asie avec un menu

sur le thème du Nouvel An Chinois et des activités en lien avec cette thématique, organisées sur le temps de pause méridien.

Enfin, je tiens à souligner l'investissement des équipes municipales, qui ont tout fait pour assurer l'accueil des enfants, y compris avec des effectifs réduits et pendant les grèves. Le vendredi 21 janvier, le nombre d'absents était tel que le service n'a pas pu être maintenu. Les élus se sont immédiatement mobilisés, et dès le lundi, ils sont venus en renfort sur le terrain pour aider à l'encadrement des enfants et au service du repas sur le temps de pause méridien. Un très grand merci à toutes et à tous, pour cette belle solidarité et pour cette preuve renouvelée de votre engagement auprès des cordemaisiens.

COHÉSION DU TERRITOIRE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Thierry GADAIS

1 - VOIRIE ENTRETIEN

Budget : La Réunion a eu lieu le 18 Janvier.

Nous avons fait le point sur tous les travaux réalisés en 2021 en Voirie et Bâtiments

Nous avons fait nos choix et fixé les priorités pour 2022.

Le Berceau : des travaux de reprise d'assainissement sont en cours, sur la rue des sables . Nous allons programmer sur place une rencontre avec les riverains de façon à finaliser notre aménagement.

La Hurette : une visite sur site est prévue en Février pour faire un point avec les habitants, après le passage de la canalisation AEP .

la Noe Durée : une visite est prévue sur place au premier semestre.

2-TRAVAUX NEUFS

Liaison douce « le bourg <> la croix Morzel » : le dossier administratif étant bouclé après la signature de la convention, nous allons procéder à la consultation des entreprises avec notre maître d'œuvre 2LM.

Cimetière : Notre projet a été envoyé vers les services de la DDTM, nous attendons leur retour ?.

3-BATIMENTS

L'espace Culturel

Nous attendons le branchement EDF qui tarde à venir pour mettre tout en service. Le déménagement sera organisé par la Mairie en concertation avec l'ACLC dès que les locaux seront accessibles.

Hôtel de Ville

Le choix des candidats à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville a eu lieu c'est la société Gautier Guillou, qui a été retenue .

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, URBANISME ET PATRIMOINE

André LANCIEN

La commission n'a pas siégé depuis le dernier conseil.

Concernant son périmètre, ce qui peut en être dit :

Tranquillité publique

Pas de signalement en particulier sauf les remontées par la société de gardiennage concernant certains bâtiments publics restés quelquefois ouverts mais sans conséquence ou les visites "nocturnes" à la déchetterie.

Urbanisme

Différents aménageurs s'intéressent au foncier rue de Plaisance et sont venus s'informer si la collectivité avait des projets précis sur cet espace suite à la démolition des 2 maisons qu'elle avait acquises, afin d'engager des pourparlers avec les propriétaires des 2 parcelles concernées. La troisième parcelle, propriété de la commune, entrera dans le projet global et permettra d'y émettre avis et suggestion.

J'ai assisté à la création de l'assemblée des co-propriétaires du lotissement « Les Jardins de l'Abbaye ». Les travaux d'aménagements seront terminés courant mai 2022. La commune n'a pas d'intérêt particulier dans ce projet sauf dans la définition du sens de circulation.

PLUI

Une déclinaison de l'organisation dans l'élaboration a été retenue par la communauté de communes. Elle fera l'objet d'une présentation en plénière courant février sachant que le top départ pour ce chantier qui aboutira fin 2025, sera donné courant mars de cette année.

Patrimoine communal

Suite à la visite des bâtiments concernés, il ressort qu'un énorme travail de tri matériel attend principalement l'ACLC pour libérer les lieux dans le cadre du transfert vers le nouveau centre culturel.

ESPACES VÉGÉTALISÉES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Alexia ROUSSEAU,

Evénements du périmètre EVTE depuis le conseil du 18/12/21 :

La commission s'est réunie le 11 janvier pour préparer les actions et le budget 2022

Le thème retenu pour la Semaine Européenne du Développement Durable 2022 (fin septembre-début octobre) est LE MARAIS ESTUARIEN.

Une journée « Nettoyage de la nature » est envisagée. Les membres de la commission souhaiteraient une forte implication des élus pour fédérer la population (quartiers, associations) sur cette action de sensibilisation au développement durable.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le service EV vient d'expérimenter cette semaine la plantation d'une micro-forêt urbaine d'environ 40m² près du parking de la maison des sports, pour créer un îlot de fraîcheur dans une zone répertoriée comme très chaude l'été (8 variétés, 160 plants).

L'action devrait être renouvelée dans d'autres zones à déterminer, pour lesquelles l'implication des scolaires et/ou la population est envisageable et même souhaitable.

SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ SERVICES PUBLICS, COMMERCE, ARTISANATS ET CONSEIL DES JEUNES

Lydie RETAILLEAU

CCAS : Le dernier CA a eu lieu le 10/01. Il a été prévu à l'issue des résultats de l'ABS de caler 2 temps de travail qui auront lieu le 18/02 pour la Jeunesse et la mobilité et le 21/03 pour la personne âgée et le logement.

Conseil des Jeunes : la 1^{ère} réunion du conseil aura lieu le 02/02 animée par cabinet LAD sur le projet Cœur de Bourg sous forme d'un atelier ludique adapté aux jeunes.

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE ET COMMUNICATION

Didier CHAUVIERE

Il n'y a pas eu de Commission depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Cirque de Noël qui a lieu les mardi 28 et mercredi 29 décembre 2021 a remporté un franc succès compte tenu des restrictions sanitaires.

Les spectateurs, au nombre de 1200 environ, ont apprécié le maintien de cet événement si cher aux Cordemaisiens. Certains ont même salué la présence, la forte mobilisation des élus pour l'encadrement logistique de ces 4 séances que je remercie encore.

FINANCES PUBLIQUES ET BUDGETS COMMUNAUX

Pascale CORMERAIS

Un premier versement de l'emprunt a été effectué en décembre 2021 pour un montant de 2676768,08 euros. Le second qui sera le solde, sera versé au 1^{er} semestre 2022.

Les demandes de subventions 2022 ont été réceptionnées et donneront lieu à validation lors de la commission finances de lundi 31 janvier.

Le débat d'orientation budgétaire aura lieu lors du prochain conseil municipal du 5 mars et lors de la commission finances fixée au 21 février prochain. Le budget 2022 est en cours d'élaboration et sera finalisé au terme des rencontres avec les différents services de la commune et des priorités concernant les investissements des projets 2022.

RELATIONS SOCIALES, CONSEIL DES SAGES ET MONDE AGRICOLE

Franck CLOUET

Commission du 27 01 2022

Notre Responsable des Services Techniques nous a présenté l'organisation qu'il souhaite mettre en place pour les années futures. Nous allons avoir d'ici quelques années, trois départs en retraite. La nouvelle organisation consiste à embaucher un Responsable Technique en relation directe avec le Responsable des Services Techniques. Il aura la responsabilité de tous les pôles (voirie, espaces verts, bâtiments). Embauche prévue fin 2022.

Objectifs de la réorganisation :

- développer la polyvalence
- accroissement du travail en régie, entretien préventif des bâtiments
- réactivité d'intervention

- gain économique avec la reprise de certaines prestations - prévisionnel 73 000 € d'économies.
 Cette réorganisation a été présentée aux agents.
 Notre Responsable des Ressources Humaines nous a présenté Les lignes Directrices de gestion :
 Elles visent à en outre

- déterminer la stratégie de l'administration
- valoriser les parcours professionnels
- favoriser le recrutement et l'égalité professionnelle

Au titre du mandat, la réintégration des services R H et bâtiments va permettre une meilleure organisation.
 Poursuivre la politique active d'avancements de grade et de promotion interne. La mise en place des Lignes Directrices de Gestions prend effet au 1er janvier 2022, le Comité Technique sera informé, la durée est de 3 ans.

Risques Psycho-sociaux :

Le bureau VERITAS est intervenu dans le cadre des RPS, Daniel GUILLÉ notre Maire, nous a fait une présentation.

La majorité des agents a répondu présent au questionnaire élaboré par l'organisme, il en résulte que le niveau des RPS dans la commune va de faible à moyen, tous services confondus.

Néanmoins, nous devons travailler sur ses résultats. L'évaluation sera intégrée au Document Unique.

Budget :

Une nouveauté par rapport à l'année dernière, un budget transversal Conseil des Sages & Jeunes pour un total de 7265,00 €. Pour le reste, protocole et un grand merci à la commission Infrastructures routières pour sa générosité.

Le tableau des effectif est modifié dans sa présentation suite aux différentes interventions, la rubrique «emplois permanents de longue durée » sera retravaillé.

POINT SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DÉCISIONS DU MAIRIE				
N° & Date	Dé lég at°	Service référent	Objet	Contenu
2021-28 21/12/2021	15	DIRECTION GENERALE	PREEMPTION PROPRIETE	Préemption de la propriété de BLOCH Gisèle, BRIANT Jean, LE LAGADEC Jean, suite à la réception de la DIA 044 045 21 ^E 0035 LE 30 OCTOBRE 2021 17bis, place de l'Eglise Référence cadastrale AB 164 et AB 166
2021-29 21/12/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAIN D'ŒUVRE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet GAUTIER-GUILLOUX à Rennes en vue de la réhabilitation et l'extension de la mairie de Cordemais. Montant des travaux estimés 600 000 € HT Taux de rémunération : mission de base 8.95% Mission complémentaire OPC 1.45% Mission complémentaire SSI 0.10% Forfait provisoire de rémunération : 63 000 HT (mission de base + OPC + SSI)
2022-01	4	DIRECTION GENERALE	ADHESION UNAPLA	Adhésion à l'UNAPLA (Union des Apiculteurs de Loire Atlantique) pour une durée de deux ans à compter du 30 novembre 2021
2022-02	20	FINANCES	REGULARISATION DE CHARGES DES	Trop-perçu d'un montant total de 1238 € remboursé aux locataires de l'immeuble des

			GABARRES 2019 ET 2020	Gabarres en fonction de la régularisation des charges qui sera effectuée courant de l'année 2022
2022-03	5	DIRECTION GENERALE	RENOUVELLEMENT DE CONVENTION	Renouvellement de la convention de partenariat avec la société SEATE – Fabrice Revault sur la divagation des animaux
2022-04	5	DIRECTION GENERALE	CONVENTION CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE	Avenant n°2 de la convention à l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion Loire Atlantique

POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

QUESTIONS DIVERSES

A compter du 1^{er} janvier 2022, le service à la population est ouvert du lundi au samedi.

	Du 1er au 27 janvier 2022
Représentant en journée d'accueil public	22
Nombre personnes reçues en mairie & téléphoniquement	1026

Formalités, état-civil ...	
Mariage	1
Pacs	1
Reconnaissance	0
Décès	2 + 3 transcriptions
Parrainage	0
Naissance	2
TOTAL des Actes	9

Urbanisme	
Déclaration préalable de travaux : avis favorables	3
Déclaration préalable de travaux : refus	0
Déclaration préalable de travaux : en cours d'instruction	1
TOTAL Déclaration préalable de travaux	4
Certificat d'urbanisme d'information	13
Certificat d'urbanisme opérationnel	1
TOTAL Certificat d'urbanisme	14
Permis de construire : avis favorables	1
Permis de construire : refus	1
Permis de construire : en cours d'instruction	7
TOTAL Permis de construire	9
TOTAL des Actes	27

CCAS	
Accompagnement social	3

Aides sociales légales (APA, RSA, Demande d'aide à domicile ou en hébergement...)	
Aides sociales facultatives (Aide à la mobilité ALEOP à la demande + ALEAOP gratuit, participation financière Portage de repas, aide financière...)	1
Autres dispositifs (chèque énergie, demande de colis alimentaires...)	
Diagnostics des demandes puis réorientation vers l'acteur social compétent (EDS, CAF, CLIC, Associations caritatives...)	3
Domiciliation CCAS	1
Téléassistance (demande d'abonnement / résiliation)	3
Portage de repas	
Actions à destination du public	
Aide et soutien dans la gestion administratif	
Mutuelle communale	1
TOTAL DES ACTES	14
LOP	
Foyers locatifs - Entrée	
Foyers locatifs - Sortie	2
Jardins familiaux - Entrée	
Jardins familiaux - Sortie	
Logement communaux - Entrée	
Logement communaux - Sortie	
Logement sociaux - Entrée	
Logement sociaux - Sortie	
Etat des lieux	2
Demande d'intervention	2
Inscription logement communal	7
Inscription foyers locatifs	2
TOTAL DES ACTES	15

Fin de la séance à 10h30

Le Maire,
Daniel GUILLÉ

Le Secrétaire de séance,
Patrice DRAIGNAUD



Monsieur le Maire,
Daniel GUILLÉ